



Décision du Maire N° 08/2022

Nos réf : SR/HT/DB/MCR

Objet : Signature d'un contrat de service / Fourniture et livraison des repas et goûters pour la crèche avec la Société La Cuisine d'Uzel

Par un courrier du 10 mai 2022, la SARL Malugani Frères, titulaire du marché n° 2021/1 de fourniture et de livraison de repas et de goûters pour le service de restauration scolaire (écoles maternelle et primaire), pour la crèche et pour le centre d'accueil loisirs 3-12 ans, nous a informé de l'arrêt de son activité à partir du 31 août 2022.

La fourniture et la livraison de repas pour la crèche étant une prestation qui comporte des contraintes techniques en termes de préparation qui sont assez spécifiques, la décision a été prise de scinder le marché public en 2 parties distinctes.

Pour la crèche, le choix du prestataire, au regard du montant estimatif du marché public, a été fait via une simple consultation.

Le Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération n°37/2020 en date du 11/06/2020 (Sous-Préfecture le 11/09/2020) par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE


Article 1^{er} :

La signature d'un contrat de service avec le prestataire « La Cuisine d'UZEL » pour la fourniture et la livraison de goûters et de repas en liaison froide, le 03 août 2022 avec début des prestations à partir du 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 1 an reconductible à échéance.

Tarifs :

- Repas crèche moyen 4 composants sans pain : 3.19 € HT*, soit 3.37 € TTC
- Repas crèche petit 3 composants sans pain : 2.83 € HT*, soit 2.99 € TTC
- Repas crèche petit haché ou mixé sans pain : 2.98 € HT*, soit 3.14 € TTC
- Goûter crèche moyen 2 composants : 0.66 € HT*, soit 0.70 € TTC

* Taux de TVA à 5.5 %

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20220803-2022DEC08-AU



Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.


Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Montbéliard.

Fait à Bavans le 03/08/2022

Le Maire,
Sophie RADREAU



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 16/09/2022
Publiée sur site internet le : 23/09/2022

Envoyé en préfecture le 16/09/2022
Reçu en préfecture le 16/09/2022
Affiché le 
ID : 025-212500482-20220803-2022DEC08-AU